

Le préfet de Vendée interdit... une manifestation artistique pour le climat

9 octobre 2015 / Collectif Notre Dame des Landes d'Indre Saint-Herblain



Est-il possible, en France, d'organiser une manifestation artistique sur une plage menacée par la montée des eaux ? La question se pose car les autorités ont interdit le projet d'un collectif de Loire-Atlantique. À moins que leur diligence à contrer cette initiative citoyenne ne s'explique par l'opposition du collectif à l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes.

Le collectif d'Indre / Saint-Herblain réunit un groupe de personnes qui habitent les communes d'Indre et de Saint-Herblain. Le collectif est engagé dans une lutte « citoyenne » contre le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes, convaincu que la pertinence économique de ce projet n'a pas été démontrée sur de très nombreux points et qu'il menace 2.000 hectares de terres agricoles, dont une partie classée en zone humide.

Le collectif NDDL d'Indre / Saint-Herblain, en soutien à la lutte contre le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes avait invité du public à participer à la réalisation d'un *beach-art* sur la plage de la Côte-de-Monts sur la commune de la Barre-de-Monts (Vendée), samedi dernier, 3 octobre 2015.

À la veille de la COP 21, cette activité festive et bon enfant avait pour but de sensibiliser la population aux risques du réchauffement climatique et à la protection des zones sensibles.

Le maire de la Barre-de-Monts a émis un avis favorable suite à notre demande.

BEACH-ART
 " En soutien à la lutte contre
 le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes "
 - Plage de la Grande Côte - 85550 La Barre-de-Monts -

ANNULÉ!

RENDEZ-VOUS SAMEDI 3 OCTOBRE À 14:30
 AVEC LE DESIGNER JBEN

Depuis Nantes :

- Passer Beauvoir-sur-Mer, continuer sur D22.
- Entrer dans la commune de La Barre-de-Monts
- Au premier rond-point, prendre la 2^e sortie, D38 - direction Noirmoutier par le pont.
- Après l'église, prendre à droite route de la Grande Côte.
- Au rond-point poursuivre sur la route de la Grande Côte, direction Ile d'Yeu - Fromentine.
- Continuer tout droit, passer sous un petit pont, parking de stationnement au bout de cette route. Accès à la plage après le parking.

- Participation financière souhaitée.
- Sans couleur, ni étiquette politique.

ON VOUS ATTEND, NOMBREUX !

Annulation en cas de pluie, consultez le blog :
<http://comite-indre-stherblain-soutien-nddl.blogspot.fr/>

La DDTM (Direction départementale des territoires de la mer), service de l'État sous l'autorité préfectorale de Vendée, a interdit la réalisation du *beach-art* (au titre d'une zone Natura 2000), aux motifs suivants :

- ▶ « L'activité prévue ne rentre pas dans la définition d'une utilisation normale de la plage »
- ▶ « L'activité entraîne des mouvements de sable pouvant endommager la laisse de mer et l'écosystème »
- ▶ « L'association organisatrice n'a pas de lien avec les activités balnéaires »

En sus de cette interdiction, les organisateurs ont reçu, la veille de l'événement, des appels téléphoniques répétés de mise en garde de la part de la brigade de gendarmerie de Beauvoir-sur-Mer et de celle des transports aériens (BGTA de Nantes), sur les conséquences d'une transgression aux décisions des autorités.

Ces mises en garde étaient relatives à des conséquences financières et judiciaires, tant pour les organisateurs que pour les prestataires externes sollicités pour l'événement (*beach-art designer*

et photographe).

Aussi, avons-nous pris la décision en urgence d'annuler notre projet, pour ne pas faire courir de risques aux prestataires externes, à qui nous avons fait appel.



Œuvre sur le sable de l'artiste J.ben, choisi par collectif pour réaliser un dessin au râteau sur la plage de la Côte-de-Monts.

- ▶ Comment peut-on nous reprocher d'endommager la plage avec un râteau, alors que tous les week-ends, roulent sur l'estran de celle-ci des chars à voile ainsi qu'un tracteur de service ?
- ▶ Si on nous interdit la présence de cent personnes risquant d'endommager la plage, qu'en est-il alors de la fréquentation des week-ends du mois d'août ?

Cette plage avait été délibérément choisie, car elle est parmi les premières menacées par la montée des eaux, due au réchauffement climatique (cf. les travaux des Conseils économiques, sociaux et environnementaux (Ceser) des régions de l'Atlantique).

La réalisation du projet d'aéroport Notre-Dame-des-Landes menacerait une zone terrestre sensible - une grande partie étant classée en zone humide - et nécessiterait une consommation de sable phénoménale pour les bétons et voiries...



Traces de tracteur sur la plage de la Côte-de-Monts.

Aussi voulions-nous attirer à nouveau l'attention sur ces environnements fragiles et importants, mais hélas menacés par le dérèglement climatique et/ou par les Grands projets inutiles imposés (GPII).

Pour avoir voulu prévenir l'administration de notre projet, nous avons reçu comme réponse une fin de non-recevoir, doublée de menaces à peine voilées...

Nous relevons une fois de plus que la signature « *lutte contre le projet NDDL* » met sur la brèche les services de l'État, et contrarie sans doute nos politiques au plus haut niveau. Sûr que si nous avions fait ce même projet avec un slogan en faveur de l'aéroport, l'accueil aurait été tout autre...

Dans une France où la liberté d'expression a tout son sens, nous continuerons donc à dire haut et fort que ce projet d'aéroport NDDL est une hérésie économique, et qu'il portera gravement atteinte à l'environnement, s'il se faisait, malgré tous les messages officiels qui se veulent rassurants.

Lire aussi : [DOSSIER : Notre-Dame-des-Landes](#)

Source : Courriel à *Reporterre*

- *Dans les tribunes, les auteurs expriment un point de vue propre, qui n'est pas nécessairement celui de la rédaction.*

- *Titre, chapô et inters sont de la rédaction.*

Images : Collectif d'Indre / Saint-Herblain sauf l'œuvre de beach-art, © l'artiste [J.ben](#).

- Emplacement : Accueil > Tribune >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Le-prefet-de-Vendee-interdit-une-manifestation-artistique-pour-le-climat>